



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **12 mai** 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de mai à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 6 mai 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : Nath. Laks, V. Roy, J. Personnaz, C. Arhuero, C. Roy, P. Meylan, S. Pérou, S. Baud, G. Vilmint, S. Casabianca, M. Aragon

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : A. Blanc donné à Nathalie Laks,

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, S. Manganelli, R. Cusin

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	17
Votants	18
Dont pouvoirs	01

N° 2022-41 

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 25 Novembre 2021

Par délibération n°2021-63 en date du 25 novembre 2021, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

Par délibération n°2021-63 en date du 25 novembre 2021, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision 2022-15 du 22 mars 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B400, sise 70 rue de la Bastille, le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-16 du 8 avril 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1970, B1973, B1974, B1975, B1980, 15 allée des Fauvettes, le Grand Châble, à Beaumont 74160.

N° 2022-41

- Décision 2022-17 du 8 avril 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B659 et B656, sises 155 rue des Chainays, les Chainays, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-18 du 13 avril 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B349, B350, B351, B352, B2378, sises 50 rue de la Chapelle, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-19 du 15 avril 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B417, sise 118 Grand Rue, le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-20 du 27 avril 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B555, B558, B559, B2172, sises 315 allée du Bel horizon, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-21 du 27 avril 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A1808, sise Chez Cutaz, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-22 du 28 avril 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2320, B2321, B2323, sises rue des Bastides, le Grand Châble, à Beaumont 74160.

Le Conseil municipal de :

- Prend acte de ces décisions.

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,